

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies dans cette lettre de mission sont enregistrées dans un fichier informatisé par Xelis Family Office pour l'exécution de nos prestations. Elles sont conservées pendant une période de 5 ans à compter de la fin de la relation, et sont destinées à Xelis Family Office. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en envoyant un mail à l'adresse suivante : contact@xelisfamily.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de nous confier la mission de vous accompagner dans la gestion globale de votre patrimoine. En qualité de professionnel réglementé et contrôlé, nous vous invitons à prendre connaissance des éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom ou Dénomination sociale : XELIS FAMILY OFFICE

Adresse professionnelle ou siège social : 8 Rue Montesquieu 75001 PARIS

SIREN : 482 742 418 NAF/APE : 6619B

Site Web : www.XelisFamilyOffice.com

NOS SERVICES

Gestion Financière et immobilière

En fonction de vos aspirations, Xelis vous aide à construire votre portefeuille d'investissements et vous conseille dans l'identification de l'allocation d'actifs la mieux adaptée à votre profil et des prestataires idoines.

Xelis assure également le suivi de vos investissements financiers et immobiliers, jusque dans les moindres détails, et vous aide à y voir plus clair dans leur gestion.

Structuration juridique et fiscale

Avec l'appui de son réseau d'experts, Xelis vous accompagne dans la structuration de votre patrimoine, de l'identification de la solution la mieux adaptée à votre situation à sa mise en place, le tout dans un objectif d'optimisation.

UNE MISSION STRUCTUREE

La démarche de l'équipe Xelis repose sur l'écoute, la discréetion et la déontologie dans le cadre d'une relation pérenne.

Très structurée, elle s'articule autour d'entretiens, nécessaires pour élaborer des solutions finales adaptées et personnalisées.

Xelis assure également la création, la domiciliation et la vie de vos sociétés, prépare vos déclarations fiscales, suit vos contentieux et opérations juridiques.

Accompagnement familial

L'intervention de Xelis est conçue pour que votre patrimoine ne soit plus une source d'inquiétude. Cela inclut la gestion de tous les aspects administratifs : gestion de votre personnel, négociation et gestion de vos contrats, accompagnement dans vos projets de vie ou philanthropiques.

Cela inclut également la formation de la génération suivante à la gestion de leur futur patrimoine.

Ces dernières sont formalisées dans une synthèse écrite sur-mesure via une lettre de mission précisant les modalités de la collaboration mais aussi le montant des honoraires.

UNE INTERVENTION REGLEMENTEE

Les statuts de Conseil en Investissement Financier et Courtier d'Assurance ou de réassurance étant réglementés, la direction de Xelis suit, par conséquent, des formations

régulières et obligatoires (par le biais de l'association ANACOFI-CIF et ANACOFI), et ce, sur toutes les évolutions utiles à la pratique de ses missions.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller et intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14001357
(Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS: <https://www.orias.fr/welcome>)
au titre des activités réglementées suivantes :

CIF

(Conseiller en Investissements Financiers)

Votre conseiller est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Il est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS

(Intermédiaire en Assurance)

Votre intermédiaire est inscrit en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance de type C auprès de l'ORIAS. Votre intermédiaire est susceptible de fournir un conseil de niveau 2 dit indépendant au sens de l'Article L521-2 c) du Code des Assurances. Il est enregistré auprès de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr>.

COBSP (Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement)

Votre conseiller propose un service de conseil indépendant sur des contrats de crédits immobiliers. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché. Votre conseiller propose un service de mandat de recherche de capitaux et perçoit de honoraires facturés au client. Il est enregistré auprès de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

L'activité de COBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr>.

Il est par ailleurs :

Agent et intermédiaire immobilier

Carte professionnelle de Gestion immobilière et transaction immobilière, sans maniement et sans détention de fonds, délivrée par la Chambre de Commerce de l'Industrie de l'Île de France le 24/05/2016. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

N° de carte : CPI 7501 2016 000 007 950

Votre conseiller et intermédiaire dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

RC PROFESSIONNELLE :

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances

Mutuelles / MMA IARD

Numéros des polices : 150257750

Pour des montants de :

- Conseil en investissement financier (CIF) et Gestion et transaction immobilière : 2.500.000 € par sinistre et 2.500.000 € par an
- Courtage d'assurances : 3.000.000 € par sinistre et 3.000.000 € par an
- Courtage en opérations de banque et en services de paiement : 2.500.000€ par sinistre et 2.500.000 € par an

GARANTIE FINANCIERE :

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances

Mutuelles / MMA IARD

Numéros des polices : 150257750

Pour des montants de :

- Gestion et transaction immobilière : 110.000 € par an
- Courtage d'assurance : 115.000 € par an
- Courtage en opérations de banque et en services de paiement : 115.000 € par an

Votre conseiller et intermédiaire s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr>.

Notre family office est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité tels que :

- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

NOS PARTENARIATS REGLEMENTES

Xelis Family Office attache une importance toute particulière, pour préserver son indépendance vis-à-vis des acteurs du secteur financier, à ne percevoir de rétro-commissions que lorsque c'est la seule solution possible pour lui permettre de faire baisser le niveau de frais pour son client. Dans ce cas, la commission est reversée au client concerné en déduction de nos honoraires.

Xelis Family Office n'a conclu aucun contrat de démarchage, ni aucune convention avec des partenaires représentant au moins 10% de son Chiffre d'affaires ou détenant une participation directe, indirecte ou par toute entité les contrôlant représentant au moins 10% de son capital ou de ses droits de vote.

MODES DE FACTURATION & REMUNERATION

A. Les honoraires pratiqués pour les missions confiées à Xelis Family Office sont calculées au temps passé en fonction de la nature de chaque mission. Les taux horaires facturés seront compris entre 100 € HT et 300 € HT en fonction des collaborateurs qui seront amenés à intervenir sur celle-ci.

B. Dans certains cas, des forfaits personnalisés (consistant en un montant fixe ou un pourcentage de l'encours d'un portefeuille, par exemple) ou des abonnements annuels sont proposés en remplacement de la tarification horaire habituelle évoquée supra, dans l'intérêt du client concerné.

C. Pour l'administration de biens, nos honoraires sont les suivants :

- En cas de location meublée : facturation de 12% HT des loyers perçus hors charges ;
- En cas de location vide : facturation de 7% HT des loyers perçus hors charges ;
- Pour les missions sortant du cadre de l'administration de bien (assister à une AG de copropriété, effectuer le suivi de travaux, mettre en place et suivre des abonnements par exemple), le taux horaire classique évoqué supra s'appliquera.

D. Pour l'activité de Courtage en Opérations de banque et en Services de paiement : 1% HT du montant financé

E. Xelis Family Office attache une importance toute particulière, pour préserver son indépendance vis-à-vis des acteurs du secteur financier, à ne percevoir de rétro-commissions que lorsque c'est la seule solution possible pour lui permettre de faire baisser le niveau de frais pour son client. Dans ce cas, la commission est reversée au client concerné en déduction de nos honoraires.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, Xelis Family Office s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible.

Ainsi dans ce cadre, Xelis Family Office évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels Xelis Family Office entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de l'exécution des prestations, votre conseiller et vous serez amenés à communiquer par téléphone, emails, courriers.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation Xelis peut être contactée selon les modalités suivantes :

Par courrier : à l'attention de Véronique Aubin au 8 Rue Montesquieu 75001 PARIS

Par tel/ fax : 01.49.24.91.60 / 09.72.45.82.35

Par mail : contact@xelisfamily.com

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

N.B : Une réclamation s'entend comme une déclaration de votre mécontentement envers Xelis. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. (Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 mise à jour les 24 avril et 20 novembre 2013).

Toute réclamation reçue par un collaborateur de Xelis est traitée conformément à la procédure de traitement des réclamations de la société. Cette procédure formalise l'enregistrement et le suivi de la réclamation.

Xelis s'engage à vous répondre gratuitement et dans les meilleurs délais. Xelis s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse vous est apportée dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SAISIR UN MEDIATEUR :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site Internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lAMF/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités de COBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Formulaire relatif au délai de rétractation prévue par l'article L341-16 du code monétaire et financier

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat

par lettre recommandé avec avis de réception à :

XELIS FAMILY OFFICE
8 rue Montesquieu
75001 Paris.

Désignation du contrat :

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de 14 jours prévu à l'article L. 341-16 du code monétaire et financier, lisiblement et parfaitement remplie.

Je (nous) soussigné ·e·s

déclare (déclarons) renoncer au contrat de prestation de conseil en investissement que j'avais conclu le avec XELIS FAMILY OFFICE.

Fait à :

Le :

Signature du client et du cocontractant (si nécessaire)